



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le lundi 15 février 2016 à 20 heures sous la présidence de Mme Elisabeth CELARD, Maire.

Tous les membres étaient présents sauf Mme Dominique GUYONNET BONNAND (procuration à Mme VIDOR), M. Sylvain CHARRETON (procuration à Mme Cécile DEZARNAUD BADEL), M. Cyril CHALAMET (procuration à Mme MOSNIER).

M. Max PELLET était secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Mme Elisabeth CELARD, Maire, ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

Mme Cathy COLEON LAYNAUD, Adjointe déléguée aux finances, présente le compte administratif 2015 qui fait apparaître un excédent de 2 608 491,46 € en section de fonctionnement et un excédent de 121 216,07 € en section d'investissement. Des questions sont posées sur différents comptes de dépenses auxquelles des réponses sont apportées.

Le Conseil Municipal vote, par 14 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif 2015.

M. Luc AUGAGNEUR intervient en apportant les raisons de l'abstention des élus de la liste « Cap sur 2020 ».

COMPTE DE GESTION 2015

Après présentation par Mme Cathy COLEON LAYNAUD du compte de gestion dressé par le Receveur pour l'année 2015, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 absentions, déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 de 2 608 491,46 € comme suit pour le budget 2016 :

- Virement à la section d'investissement de la somme de 150 983,93 € couvrant les crédits de report,
- Le solde d'un montant de 2 457 507,53 € est reporté en fonctionnement.

LOYER BOULANGERIE – PATISSERIE

M. FAYARD Jean-François a demandé de maintenir une diminution du loyer compte tenu des investissements prévus. Le bail professionnel se terminant le 31 août 2016, il est convenu de rencontrer M. FAYARD avant l'échéance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 voix contre, décide de fixer le loyer mensuel à 583,34 € HT pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31/08/2016.

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DES
BATIMENTS COMMUNAUX – APPROBATON DU MARCHE**

Suite à la consultation lancée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, faisabilité et programmation concernant la réhabilitation des bâtiments communaux (anciennes écoles) situés dans le centre Village, le résultat de l'analyse des candidatures est présenté. Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, décide de retenir l'offre présentée par la sarl ARCHIGRAM 42 - MONTBRISON pour un montant de 25 925 € HT et autorise Mme le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à cette mission.

Mme le Maire,
E. CELARD

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE REVENTIN VAUGRIS' around the top edge and '38 (Isère)' at the bottom. In the center of the stamp, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with the motto 'SPESIO ET PARATE' below it. The stamp is partially obscured by the signature.